

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU PAS-de-CALAISARRONDISSEMENT
DE BOULOGNE-sur-MER

CANTON D'OUTREAU

SÉANCE
ORDINAIREAFFICHÉE
LE
18 février 2020

COMMUNE D'ISQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**OBJET : AVIS PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE
INONDATION DU BASSIN DE LA LIANE**

L'an deux mille vingt, le 17 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bertrand DUMAINE, Maire, en suite de convocation en date du 10 février 2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : MM. DUMAINE, BRUNEL, GRARE, GUCHE, BATTEUR, BOULONGNE, CARON, DETOUT, DEVIGNE, DUBURE, SORET, TRIPLET, TRIQUET.

Madame Christelle BATTEUR est élue secrétaire de séance

La séance ouverte,

Monsieur le Maire expose :

Le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) du bassin versant de la Liane a été re-prescrit par arrêté préfectoral du 17 juillet 2019.

Dans le cadre de l'élaboration de ce projet et conformément aux dispositions de l'article R562-7 du code de l'environnement, ce projet de PPRI est soumis à l'avis des conseils municipaux des communes concernées.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis sur le projet de PPRI du bassin versant de la Liane.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- n'émet aucune observation au projet de PPRI du bassin versant de la Liane.

Le Maire d'Isques certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures

DÉPOSÉ A LA
SOUS-PRÉFECTURE

LE

26 FEV. 2020

Pour copie conforme
Le Maire

Bertrand DUMAINE

62360

